



INDIGESTION DE REBLOCHON

539 BOUQUETINS AU TAPIS

Le bouquetin des Alpes, ce noble représentant de la faune alpine, est aimé des Français. Majestueux, pacifique, se laissant assez facilement observer, c'est la coqueluche des randonneurs. Il avait quasi disparu, ne subsistant que dans le Parc du Grand Paradis en Italie, et n'a dû son salut en France qu'à la création des Parcs Nationaux et à la loi du 10 juillet 1976 qui fêtera son cinquantième anniversaire l'année prochaine.

Inscrit à l'annexe III de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et à l'annexe V de la directive européenne Habitats Faune Flore, il bénéficie nous dit-on d'un « haut degré de protection ».



Et pourtant, oyez amis lecteurs la gestion cornecul par l'Etat d'une épidémie de brucellose apparue il y a 14 ans dans le massif du Bargy en Haute-Savoie.

2011

En novembre 2011, un jeune garçon du Grand-Bornand présente des symptômes brucelliques après avoir consommé du fromage blanc frais. Cinq mois plus tard, une infection brucellique est confirmée chez une vache laitière du même secteur, entraînant l'abattage des 21 vaches du troupeau.

Jusqu'ici tout va bien pour nos braves bouquetins qui paissent paisiblement sur les pentes du massif du Bargy. Ils ne se sentent pas concernés, et ne savent pas encore ce qui les attend... Pourtant la machine administrative et politique à broyer la nature se met lentement mais sûrement en marche sous la pression du lobby agricole. Saisie par la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture sur les risques de contamination du reblochon après 3 semaines à un mois d'affinage, l'Anses apporte une réponse comme elle en a le secret. Accrochez-vous bien :

« Dans un cheptel bovin non indemne de brucellose, la probabilité de présence de Brucella dans le lait de mélange provenant d'animaux ne présentant pas de réaction positive aux tests de dépistage individuels, ni aucun symptôme de brucellose peut être considérée comme quasi nulle en région indemne ou officiellement indemne de brucellose et dans un contexte épidémiologique favorable. Dans l'hypothèse où, néanmoins, certains de ces animaux seraient effectivement excréteurs, les études disponibles tendent à démontrer l'absence de survie des Brucella après 60 jours pour certains types de fromages. Il est cependant impossible, en l'absence de données, de généraliser ces conclusions à l'ensemble des fromages. Néanmoins, le maintien d'un délai d'affinage de 60 jours peut être considéré, bien que tout risque ne puisse être écarté, comme apportant une protection raisonnable pour le consommateur. D'ailleurs, la consommation de fromages affinés de plus de 60 jours et préparés à partir du lait d'exploitations non-indemnes, du temps où cette dérogation était encore permise par la réglementation européenne, n'a pas été rapportée comme à l'origine de cas de brucellose humaine, y compris lorsque la brucellose bovine, ovine et caprine était encore répandue en France. »

« P'têt bien qu'oui, p'têt bien que non ». Il faut être Normand pour travailler à l'Anses ?

2012

A l'été 2012, la France est toujours supposée indemne de brucellose. L'hypothèse retenue est celle d'une résurgence au sein du troupeau à partir de la mère de la vache qui a avorté en 2012. Tous les troupeaux de la vallée sont testés négatifs à la brucellose. Les regards se tournent vers la faune sauvage que l'on espère négative. Malheureusement dès l'ouverture de la chasse à l'automne, un chamois abattu est testé positif. Et certains bouquetins eux-mêmes présentent des lésions.

2013

Le préfet de Haute-Savoie ne s'encombre pas avec les subtilités langagières de l'ANSES. En octobre 2013 il ordonne l'abattage partiel des bouquetins du massif pour « *maîtriser puis diminuer l'enzootie de brucellose au sein de cette population, dans l'intérêt de la santé publique et pour prévenir des dommages à l'élevage et aux filières agricoles de montagne* ». Le massif du Bargy est bouclé par 110 gendarmes afin d'empêcher les défenseurs d'approcher. 224 bouquetins sont abattus sans même avoir pris la peine de vérifier leur éventuelle séropositivité, pas plus avant les tirs qu'après. 224 vous avez bien lu ! Poubelles, équarrissage.... Tous les moyens d'évacuation sont mobilisés.

2014

En septembre 2014, la ministre en charge de l'écologie, une certaine Ségolène Royal en visite dans le secteur, déclare qu'il faudra "assainir" le Bargy. Le karcher n'est pas une exclusivité de la droite. Ce même mois de septembre le conseil scientifique de l'ONCFS remet en cause les opérations d'abattage de l'année précédente, et le CNPN refuse de se prononcer. A l'initiative de la LPO les ONG saisissent l'ANSES pour bénéficier d'un rapport objectif sur le sujet. Elles sont auditionnées en décembre par les 14 experts de l'ANSES.

2015

En mars 2015, le préfet de Haute-Savoie signe un nouvel arrêté de destruction sélective de 100 bouquetins. Il n'a pas pu le faire sans le feu vert du ministère normalement en charge de l'écologie. Lors d'une rencontre en tête à tête entre le Président de la LPO et Ségolène Royal, cette dernière s'étonne que l'on ait pu autoriser le tir de bouquetins sains. Elle se retourne vers son collaborateur le plus proche pour l'engueuler copieusement devant nous. Alors que c'est elle qui en avait donné l'ordre... Les bouquetins, qui n'avaient pas voté pour elle en 2007, ne l'ont pas regretté.

Au printemps, l'ONCFS capture 107 bouquetins dans le massif du Bargy pour évaluer leur état sanitaire : le taux d'infection s'élève à 36% en moyenne. 68 animaux sains sont marqués et relâchés, les autres euthanasiés.

En juillet 2015, l'ANSES publie son rapport demandé par les ONG. Vous direz ce que vous voulez, la France est encore un beau pays qui permet à des associations de mandater une agence d'Etat. On comprend mieux pourquoi les parlementaires s'échinent à vouloir museler l'ANSES. Cette dernière évalue différents scénarii. Celui qui prévoit la destruction des seuls bouquetins infectés et préserve les animaux sains et est considéré comme efficace à moyen et long terme. C'est évidemment le scénario le plus raisonnable, celui réclamé par les associations depuis deux ans déjà.

Il n'empêche, le préfet obtient deux mois plus tard un arbitrage interministériel l'autorisant à faire abattre tous les bouquetins du Bargy, sauf les 60 et quelques relâchés au printemps 2015. La FRAPNA, la LPO, l'ASPAS et One Voice saisissent le tribunal administratif de Grenoble en référé. Mais ce dernier refuse de suspendre l'arrêté.

Et maintenant l'apocalypse. Après plusieurs tentatives d'abattage qui échouent sous la pression des ONG et en présence des médias, le préfet fait bloquer tous les accès routiers au massif du Bargy dans la nuit du 7 au 8 octobre. L'opération intitulée « corned beef » (de vrais barbouzes on vous dit), préparée dans le plus grand secret, mobilise au-moins 200 hommes, gendarmes, gardes mobiles, gardes, lieutenants de louveterie, pompiers... avec des moyens très importants, dont des hélicoptères. Plusieurs observateurs des ONG se font interpeller en altitude, puis sont emmenés à la gendarmerie de Scionzier, avec relevé d'identité, fouille pour certains, et paiement d'une amende symbolique de 11€ pour non-observation d'un arrêté préfectoral.

Au soir de cette nouvelle opération, 70 nouveaux bouquetins sont au tapis. Un observateur d'Animal Cross qui a pu passer à travers les mailles du filet policier filme et met en ligne une vidéo, ce qui permet une bonne couverture médiatique : <https://www.animal-cross.org/abattages-bouquetins-du-bargy-video/>

France-Culture se fait l'écho du dossier <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/du-grain-a-moudre/faut-il-reguler-la-vie-sauvage-8124396>

Au mois de novembre, la neige tombée sur les sommets sauve au moins temporairement les bouquetins des opérations d'abattage. Mais dès le mois d'avril 2016 le préfet, soutenu par des parlementaires et en premier lieu Bernard Accoyer député maire d'Annecy et Président de l'Assemblée Nationale jusqu'en 2012, exige de la nouvelle ministre, Barbara Pompili, de pouvoir tuer 50 bouquetins.

2016-2018

Les trois années suivantes, c'est la solution prônée par les associations depuis le début, à savoir la capture, le contrôle puis l'euthanasie des seuls bouquetins infectés, qui semble prévaloir sous l'effet de la pression médiatique mais aussi de l'arrivée d'un nouveau préfet moins « radical » (le précédent, George-François Leclerc, est allé « pister le migrant » à la frontière franco-italienne

<https://www.ledauphine.com/politique/2025/11/12/georges-francois-leclerc-ancien-prefet-nomme-a-l-elysee>). Le préfet en question demande néanmoins au printemps 2018 à pouvoir faire abattre 3 x 50 bouquetins sur 3 ans en zone cœur du massif, ce que le ministère refuse sur insistance des ONG.

Un moyen terme est négocié, qui aboutit à un projet d'arrêté portant sur 50 captures / recaptures en 2018 sur l'ensemble du massif et 20 abattages dans le cœur de massif. Le préfet s'assoit sur les résultats de la consultation publique aboutissant à un rejet massif du projet d'abattage.

Le 14 juin 2018, les agents de l'ONCFS abattent à nouveau 6 bouquetins avant que les ONG n'arrivent à faire suspendre les tirs... https://ofb.gouv.fr/sites/ofb-gouv-fr/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage320_2018_Art7.pdf

2020

En août 2020, presque contre toute attente compte-tenu des jugements précédents, l'association Animal Cross obtient la suspension de l'exécution d'un nouvel arrêté préfectoral du mois de mai par lequel le préfet de la Haute-Savoie avait notamment autorisé pour 2020 sur l'ensemble du massif du Bargy le "prélèvement" (c'est-à-dire l'abattage indiscriminé) de 20 bouquetins. Qui croyez-vous qui fit appel de cette décision de

suspension devant le Conseil d'Etat sous pression de la Députée LREM de la première circonscription de Haute-Savoie ? Barbara Pompili, ministre de l'Écologie bien sûr. Qui perdit son recours pour le plus grand bonheur des ONG comme des bouquetins.

A force de dézinguer tous les bouquetins, le taux de prévalence de la brucellose a inévitablement chuté. Il s'établit aux alentours de 10% en 2019-2020 dans le cœur de massif, pour les femelles.

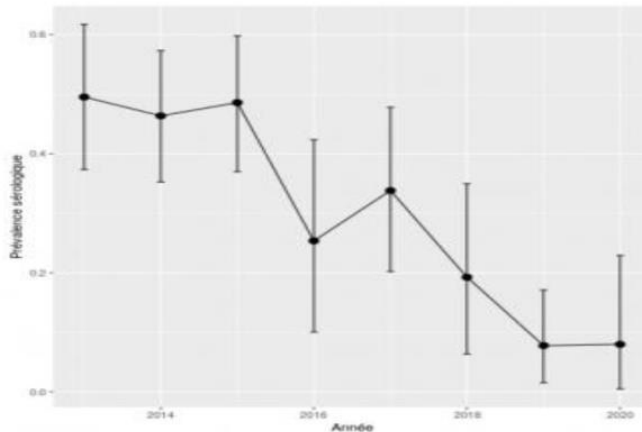


Figure 4. Prévalence sérologique estimée des femelles en zone cœur entre 2013 et 2018 (Calenge et al., com. Pers.).

Si l'on pouvait tuer tous les bouquetins des Alpes françaises, il n'y en aurait plus aucun de séropositif...

Toujours est-il qu'en 2020 l'effectif est stabilisé autour de 370 individus, au-dessus des années d'abattage massif et indiscriminé, mais bien loin des années 2000.

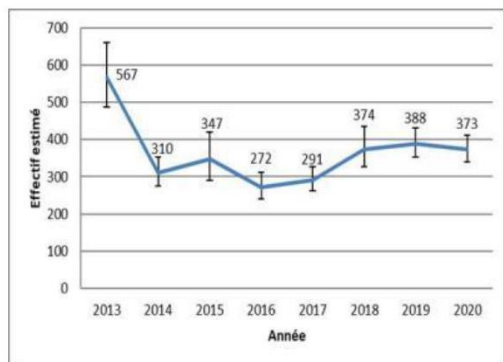


Figure 3. Évolution de l'effectif estimé de la population de bouquetins dans le massif du Bargy depuis 2013. Les barres d'erreur indiquent la précision des estimations.

2021

On aurait pu croire que le pire était passé quand patatras, un nouveau cas de brucellose bovine est déclaré en novembre 2021. Le 29 novembre de la même année, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs organisent une importante manifestation devant la préfecture de Haute-Savoie. Puis s'attaquent aux locaux de FNE à Pringy, y déversant du fumier, brûlant des pneus et de la paille. Une quarantaine de gendarmes sont mobilisés pour protéger les locaux. Tout corps préfectoral plongé dans un bain rural subit une pression à laquelle il cède immédiatement. Le préfet de Haute-Savoie obtient un arbitrage interministériel qui prévoit entre autres dès la fonte des neiges l'abattage indiscriminé de 170 individus non marqués

pour 2022 dès la fonte des neiges. Le CNPN émet un avis défavorable à l'unanimité. Et les ONG obtiennent la suspension de cette mesure devant le Tribunal Administratif.

2022

En mai 2022, rebelote, les locaux de la FRAPNA sont à nouveau vandalisés par des agriculteurs : 10 tonnes de lisier et 5 m³ de fumier sont déversés du haut des façades jusqu'au bout du parking !

En dépit de la décision judiciaire suspendant les abattages indiscriminés pour 2022, le préfet persiste et signe : il veut quand même faire abattre dès l'automne tous les bouquetins non encore contrôlés du massif du Bargy, soit 75 individus. <https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/articles/actus-2022/bouquetins-du-bargy-des-abattages-massifs-et-inutiles-a-nouveau-prevus>

Le CNPN émet à nouveau un avis accablant pour cette demande réitérée, démontant un à un les quelques arguments avancés par les services de l'État. Une nouvelle consultation publique est ouverte, en plein mois de juillet bien sûr. Le préfet s'assoit à nouveau sur les résultats qui donnent 88% d'avis défavorables aux abattages envisagés : juste avant la visite du ministre de l'Agriculture en Haute-Savoie, deux arrêtés préfectoraux sont quand même signés pendant le week-end et publiés aux actes administratifs le dimanche soir.

Le préfet fait bloquer le massif dès le dimanche soir à 22h00, pour 48 heures, et autorise l'abattage indiscriminé de 75 bouquetins non marqués. 61 sont abattus. Seuls trois d'entre eux se révéleront séropositifs. Dommage pour les 58 bouquetins sains abattus à tort. Le tort ne tue pas les préfets, sans quoi il n'y aurait plus de candidats à ces postes. Il reste 14 bouquetins à abattre selon l'arrêté préfectoral. Les associations ayant déposé un recours en référé suspensif, le préfet certain d'être à nouveau désavoué par le tribunal, préfère abroger son propre arrêté.

Depuis le temps que les scientifiques et ONG expliquent que la destruction indifférenciée conduit à l'éclatement des hardes, un bouquetin porteur de la brucellose est trouvé en juillet 2022 dans le massif des Aravis.

Fin 2024, le bilan est accablant : 398 bouquetins du massif du Bargy ont été éliminés par abattages indiscriminés ; 643 bouquetins ont été capturés ou recapturés, dont 141 ont été euthanasiés après contrôle in situ.

2025

En 2025, après 14 années de bricolage et massacres inutiles, ignorant tout des avis de l'ANSES et du CNPN comme de l'opinion publique, il semble que l'Etat ait enfin retrouvé la raison : l'arrêté préfectoral du mois d'avril reprend strictement les préconisations de l'ANSES, lesquelles ont fait l'objet d'un avis favorable du CNPN le 16 février 2025, soit 38 captures et 20 abattages dans les zones inaccessibles sur le massif du Bargy, et un maximum de captures dans les Aravis.

Le 14 octobre dernier, un jugement de la Cour d'Appel de Lyon est passé presque inaperçu. Et pourtant il donnait à nouveau raison à FNE, Agir pour le Vivant et les Espèces Sauvages, Animal Cross, ASPAS, LPO et One Voice qui avaient obtenu du Tribunal administratif de Grenoble en novembre 2023 l'annulation de l'arrêté préfectoral de mars 2022.

<https://www.ledauphine.com/environnement/2025/10/20/abattage-des-bouquetins-du-bargy-la-justice-enterre-definitivement-l-arrete-prefectoral-de-2022> Mais qui donc avait bien pu contester ce jugement du TA de Grenoble déclarant illégal la destruction des bouquetins ? La ministre normalement en charge de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature bien sûr. Une certaine Agnès Pannier-Runacher qui s'était engagée à produire un mémoire pour justifier cette destruction indiscriminée des bouquetins. Mémoire qui n'a jamais été produit, entraînant de fait la confirmation du jugement en première instance.

L'audience de jugement sur le fond avait lieu ce lundi 1^{er} décembre matin. La rapporteure publique n'a pas été tendre avec le préfet, recommandant au juge d'annuler également le deuxième AP, au motif de la méconnaissance du caractère exécutoire de l'ordonnance de référé du 17 mai 2022 (qui avait suspendu l'arrêté du 17 mars 2022).

Le 12 janvier 2026, le tribunal administratif de Grenoble a annulé l'arrêté préfectoral de 2022 autorisant l'abattage de 75 bouquetins du massif du Bargy. [Bouquetins du Bargy abattus, le préfet rappelé à l'ordre - FNE Haute-Savoie](#)

La population des bouquetins du Bargy est désormais « la mieux suivie du massif alpin ». <https://www.fne-aura.org/actualites/haute-savoie/les-bouquetins-du-bargy-sont-dorenavant-les-mieux-surveilles-de-larc-alpin/> Mais le bilan est lourd. Avec seulement quelques accidents de capture, **le total des bouquetins éliminés est de 539 individus** dont la majeure partie n'était pas malade. Sans compter les résultats des captures et tirs en 2025, qui ont logiquement dû épargner enfin les bouquetins sains.

La morale de cette histoire ? Quelle morale ? Une leçon tout au mieux : on ne gère pas une épizootie dans la nature comme on la gère dans une étable avec 20 vaches. Souhaitons qu'il y ait un peu plus d'épidémiologistes et d'écologues dans les cabinets ministériels plutôt que des agronomes qui se prennent pour des vétérinaires de la faune sauvage.

Notre rubrique « Tous aux abris ! » : on se souvient que le sous ministre en charge de l'écologie avait trouvé pertinent pour son premier déplacement d'aller soutenir les chasses dites « traditionnelles » dans les Landes. Tout devrait aller mieux maintenant puisqu'il vient de se doter d'un « conseiller chasse, espèces sauvages en captivité, biomasse, filières économiques du bois » <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052556198>. Un certain Alexis SOIRON, vétérinaire de son état, qui sévissait en 2023 pour les chambres d'agriculture et écrivait que « *Le blaireau n'est pas seulement un danger pour les animaux domestiques mais également pour la Biodiversité* ». Voir page 101 https://www.saone-et-loire.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/32827/278439/file/Fusion_pieces_jointes.pdf

Brèves de terrier :

Marta la fouine : « *Tu as vu ce vieux de 74 ans qui a lancé un œuf sur la tête à Bardella ?* »

Blaise le blaireau : « *Oui je trouve qu'on en a fait beaucoup. Garde à vue immédiate, déclarations indignées jusqu'au ministre de l'Intérieur qui évoque la mise en cause de la vie démocratique...* »

Marta : « *Quand même c'est de pire en pire...* »

Blaise : « *Tu as oublié l'entartrage de François Hollande en 2012, Jean-Marc Aurault en 2011, Ségolène Royal en 2006, Bayrou en 2002, Sarkozy en 1997... Une véritable tradition culinaire française. La plupart en riaient ou faisaient semblant d'en rire* ».

Marta : « *Ah oui quand même... Mais là c'est pas de la tarte, c'est un œuf* ».

Blaise : « *Et alors ?* ».

Marta : « *Ben t'en sais rien, si ça s'trouve il était fécondé cet œuf !* ».

<https://www.youtube.com/watch?v=65BMzeby3g>

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWzdWUFA>

Attention : *que ceux d'entre vous qui ont pu penser que Meles meles a pu faire appel même très partiellement à l'IA destructrice de la planète pour écrire les Echos des terriers sont invités à se dénoncer. Ils se verront offrir un abonnement d'un an au Chasseur Français et au visionnage non-stop de C News pendant 24 heures.*

L'occasion nous est donnée ici de remercier les amis et néanmoins relecteurs des fautes, et en premier lieu Frédéric, Guy et Didier. Et les amis et néanmoins experts pour leurs éclairages, trop nombreux pour être cités ici. Sauf Jean-Pierre pour la présente tribune.

Avertissement : *l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.*

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.